

SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

assainissement collectif :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.4.	Nombre d'abonnés	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.5.	Volumes facturés	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	21
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	21
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	22
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	23
2.1.	Modalités de tarification	Erreur ! Signet non défini.
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
2.3.	Recettes	25
3.	Indicateurs de performance	26
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	26
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	26
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	28
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	29
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	30
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	30
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
4.	Financement des investissements	34
4.1.	Montants financiers.....	34
4.2.	Etat de la dette du service	34
4.3.	Amortissements	34
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	35
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	36
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	36
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	36
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	37

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

• Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

• Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : 2- régie

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

• Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Dépollution ☒ ☐

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☒ ☐

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ☐ ☒

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ☐ ☒

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aisy-sur-Armançon, Cheney, Collan, Dannemoine, Fleys, Jully, Junay, Molosmes, Nuits, Pacy-sur-Armançon, Roffey, Saint-Martin-sur-Armançon, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Tonnerre, Tronchoy, Vézennes, Épineuil

• Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

• Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

• Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie simple

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 692 habitants au 31/12/2024

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 986 abonnés au 31/12/2024 (3 896 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	157			157	0 %
Cheney	120			120	0 %
Collan	108			108	0 %
Dannemoine	245			245	0 %
Fleys	105			105	0 %
Jully	19			19	0 %
Junay	64			64	0 %
Molosmes	101			101	0 %
Nuits	238			238	0 %
Pacy-sur-Armançon	136			136	0 %
Roffey	87			87	0 %
Saint-Martin-sur-Armançon	71			71	0 %
Sennevoy-le-Bas	71			71	0 %
Sennevoy-le-Haut	73			73	0 %
Tonnerre	1771			1861	5.1 %
Tronchoy	97			97	0 %
Vézannes	108			108	0 %
Épineuil	325			325	0 %
Total	3896			3 986	2.3%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 000.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 47,5 abonnés/km) au 31/12/2024. (46 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,68 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,71 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Aisy-sur-Armançon	8 530	8 451	-0,9%
Cheney	11 492	11 646	1,3%
Collan	6 155	5 956	-3,3%
Dannemoine	16 160	17 511	7,7%
Épineuil	22 821	22 232	-2,6%

Fleys	9 760	7 744	-26,0%
Jully	1 277	1 074	-18,9%
Junay	5 419	1 187	-356,5%
Molosmes	5 649	5 045	-12,0%
Nuits	13 737	13 324	-3,1%
Pacy-sur-Armançon	8335	15 123	44,9%
Roffey	5 909	5 367	-10,1%
Saint-Martin-sur-Armançon	3 904	3 731	-4,6%
Sennevoy-le-Bas	3 668	3 582	-2,4%
Sennevoy-le-Haut	3 967	4 561	13,0%
Tonnerre	236 563	254 502	7,0%
Tronchoy	4 171	4 149	-0,5%
Vézannes	5 558	5 413	-2,7%
Total des volumes facturés aux abonnés	373 075	390 598	4,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 9,92 km de réseau unitaire hors branchements,
- Pacy sur Armançon : 2373 ml
- Saint Martin sur Armançon : 1500 ml
- Aisy sur Armançon : 1395 ml
- Tonnerre : 4654.7 ml
 - 74 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- Epineuil : 511.4 ml
- Tonnerre : 34 636 ml
- Cheney : 4 138.4 ml
- Dannemoine : 5 369.3 ml
- Junay : 2 448.5 ml
- Roffey : 4 869.9 ml
- Tronchoy : 3 689.9 ml
- Vezinnes : 2 844.8 ml
- Collan : 2 510 ml),
- Molosmes : 1210 ml
- Fleys : 2904 ml
- Aisy sur Armançon : 1705 ml
- Sennevoy le bas : 2000 ml
- Sennevoy le haut : 1300 ml
- Nuits sur Armançon : 3880 ml

soit un linéaire de collecte total de 83,92 km (85.37 km au 31/12/2023).

8 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
1 déversoir d'orage	Saint Martin sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Jully	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le bas	
1 déversoir d'orage	Sennevoy le haut	
1 déversoir d'orage	Aisy sur Armançon	
1 déversoir d'orage	Pacy sur Armançon	
Déversoir d'orage	Tonnerre : Rue de l'hôpital (830 hab)	
Déversoir d'orage	Tonnerre : Rue St Nicolas (320 hab)	



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Nouvelle station d'épuration de Molosmes

Code Sandre de la station : 038926201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lits plantés de roseaux							
Date de mise en service				Avril 2016							
Commune d'implantation				Molosmes (89262)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 01/07/2014									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		FOSSE							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☐ ou							
DCO	125			☐ et ☐ ou							
MES	30			☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK	40			☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3/06/2025	Oui	<3	99	<30	97	<2	100	43.7	49	6.51	27

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Collan
Code Sandre de la station : 038911201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				Octobre 2022							
Commune d'implantation				Collan (89112)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				210							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				42							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... n°89-2021-00134 du 16/08/2021									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru d'Allier							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				90 %			
DCO	125			☐ et ☒ ou				85 %			
MES	35			☐ et ☒ ou				90 %			
NGL	80			☐ et ☒ ou				45 %			
NTK	30			☐ et ☒ ou				85 %			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/02/2024	Oui	8	97	60	92	10	95	73.1	27	9.22	

STEU N°3 : Station d'épuration de Nuits
Code Sandre de la station : 038928001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1973							
Commune d'implantation				Nuits (89280)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Armancon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		Concentration rédhitoire	
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60		70	
DCO	200			☐ et ☒ ou				60		400	
MES				☐ et ☐ ou				50		85	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
17/06/2024	oui	<3	99	34	97	13	96	3.37	96	2.42	73

STEU N°4 : Station d'épuration de Fleys
Code Sandre de la station : 038916801000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				Mai 2022							
Commune d'implantation				Fleys (89168)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				185							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				27.5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 20/07/2021									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru de Crioux							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☒ ou				90			
DCO	90			☐ et ☒ ou				90			
MES	30			☐ et ☒ ou				85			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK	15			☐ et ☒ ou				80			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺	10			☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/01/2024	oui	<3	96	<30	85	<2	98	32.1	19	1.93	35

STEU N°5 : Station d'épuration d'Aisy/Armançon
Code Sandre de la station : 038900401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Aisy-sur-Armançon (89004)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				450							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				67							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'ARMANCON							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)	Concentration Rédhibitoire		
DBO ₅	35	☐ et ☒ ou						60	70		
DCO	200	☐ et ☒ ou						60	400		
MES		☐ et ☐ ou						50	85		
NGL		☐ et ☐ ou									
NTK		☐ et ☐ ou									
pH		☐ et ☐ ou									
NH ₄ ⁺		☐ et ☐ ou									
Pt		☐ et ☐ ou									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/01/2024	oui	5	96	<30	95	11	97	16.3	71	3.86	43

STEU N°6 : Station d'épuration (2012) de Tonnerre
Code Sandre de la station : 038941802000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/08/2011							
Commune d'implantation				Tonnerre (89418)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				9100							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2307							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 01/04/2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Armançon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	25		☐ et ☒ ou						25		
DCO	125		☐ et ☒ ou						125		
MES	35		☐ et ☒ ou						35		
NGL	15		☐ et ☒ ou						15		
NTK			☐ et ☐ ou								
pH			☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou								
Pt	2		☐ et ☒ ou						2		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
moyenne	oui	3.95	99	17.43	97	2.84	99	2.12	97	1.69	76

STEU N°7 : Station d'épuration de Pacy/Armançon
Code Sandre de la station : 038928401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1994							
Commune d'implantation				Pacy-sur-Armançon (89284)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				45							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Armançon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/05/24	Oui	7	99	80	95	40	94	25.1	89	3.21	83

STEU N°8 : STEU Sennevoy/Haut
Code Sandre de la station : 038938601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décantation physique							
Date de mise en service				31/12/1977							
Commune d'implantation				Sennevoy-le-Haut (89386)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				30							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru de Pouillien puis Ru de Gercey							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	35		☐ et ☒ ou						60		
DCO	200		☐ et ☒ ou						60		
MES			☐ et ☐ ou						50		
NGL			☐ et ☐ ou								
NTK			☐ et ☐ ou								
pH			☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou								
Pt			☐ et ☐ ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
6/03/2024	Non	46	14.8	131	16	68	négatif	21.1	14.7	1.57	26.3

STEU N°9 : STEU Sennevoy/bas
Code Sandre de la station : 038938501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Décantation physique							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Sennevoy-le-Bas (89385)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				37.5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ru de Pouillien puis Ru de Gercey							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/05/24	Oui	<3	62.5	<30	70.6	5.90	75.4	10.3	47.9	0.56	49.1

STEU N°10 : STEP ROFFEY
Code Sandre de la station : 038932301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1998							
Commune d'implantation				Roffey (89323)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				300							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 20/01/1997									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canalisation puis l'Armancon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	25		☐ et ☒ ou						70		
DCO	125		☐ et ☒ ou						75		
MES	35		☐ et ☒ ou						90		
NGL	15		☐ et ☒ ou						70		
NTK			☐ et ☐ ou								
pH			☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou								
Pt	2		☐ et ☒ ou						80		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/11/24	oui	<3	99	31	98	2.1	100	11	92	2.19	84

STEU N°11 : lagune de St Martin/Armançon
Code Sandre de la station : 038935501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1992							
Commune d'implantation				Saint-Martin-sur-Armançon (89355)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				30							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 15/12/1993									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet diffus							
		Nom du milieu récepteur		l'Armançon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	40			☐ et ☐ ou							
DCO	120			☐ et ☐ ou							
MES	120			☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
4/06/24	oui	4	98.2	36	98.8	43	83.5	285.3	71.8	3.37	57.4

STEU N°12 : Jully- La Maine
Code Sandre de la station : 038921001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Fosse toutes eaux + drains d'infiltration							
Date de mise en service				1969							
Commune d'implantation				Jully							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				13.5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21/07/2015							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur				Eau douce de surface infiltration			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)	NC	NC
Station d'épuration de Collan (Code Sandre : 038911201000)	NC	NC
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)	NC	NC
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)	NC	NC
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)	NC	NC
Station d'épuration (2012) de Tonnerre (Code Sandre : 038941802000)	110.6	91.1
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)	NC	NC
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)	NC	NC
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)	NC	NC
STEP ROFFEY (Code Sandre : 038932301000)	13.9	13.9
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)	NC	NC
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Nouvelle station d'épuration de Molosmes (Code Sandre : 038926201000)	0	0
Station d'épuration de Collan (Code Sandre : 038911201000)	0	0
Station d'épuration de Nuits (Code Sandre : 038928001000)	14,3	13.346
Station d'épuration de Fleys (Code Sandre : 038916801000)	0	0
Station d'épuration d'Aisy/Armançon (Code Sandre : 038900401000)	14,82	10.881
Station d'épuration (2012) de Tonnerre (Code Sandre : 038941802000)	110,6	73
Station d'épuration de Pacy/Armançon (Code Sandre : 038928401000)	0	0.35
STEU Sennevoy/Haut (Code Sandre : 038938601000)	0	0
STEU Sennevoy/bas (Code Sandre : 038938501000)	0	0
STEP ROFFEY (Code Sandre : 038932301000)	20,94	11,3
lagune de St Martin/Armançon (Code Sandre : 038935501000)	0	0
Total des boues évacuées	160,7	108.98

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:		
- Avec déplacement	75 €	75 €
- Sans déplacement	25 €	25 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
- Pour les logements individuels	1 000 €	1 000 €
- Pour les logements collectifs ou assimilés	1500 €	1500 €
- Pour les activités industrielles, artisanales ou commerciales	1500 €	1500 €
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

2024	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance modernisation des réseaux	TVA	Facture TTC 120 m3	€/m3
Aisy-sur-Armançon	55.56	1.84	0,185	10%	334,543	2,79
Cheney	44.88	1.91	0,185	10%	320,265	2,67
Collan	46.30	1.85	0,185	10%	319,55	2,66
Dannemoine	44.88	1.88	0,185	10%	316,305	2,64
Épineuil	46.08	1.85	0,185	10%	319,308	2,66
Fleys	46.19	1.84	0,185	10%	318,109	2,65
Jully	49.71	1.42	0,185	10%	266,541	2,22
Junay	44.88	1.88	0,185	10%	321,948	2,68
Molosmes	44.88	1.85	0,185	10%	317,988	2,65
Nuits	55.16	1.81	0,185	10%	324,016	2,70
Pacy-sur-Armançon	55.56	1.77	0,185	10%	319,176	2,66
Roffey	46.43	1.87	0,185	10%	322,333	2,69
Saint-Martin-sur-Armançon	45.86	1.82	0,185	10%	315,106	2,63
Sennevoy-le-Bas	50.17	1.32	0,185	10%	253,847	2,12
Sennevoy-le-Haut	47.16	1.40	0,185	10%	261,096	2,18
Tonnerre	46.08	1.84	0,185	10%	317,988	2,65
Tronchoy	44.88	1.89	0,185	10%	323,268	2,69
Vézennes	44.88	1.88	0,185	10%	321,948	2,68

2025	Part fixe SET	Part variable SET	Redevance performance des système d'assainissement	TVA	Facture TTC 120 m3	€/m3
Aisy-sur-Armançon	52.78	1.87	0.0267	10%	308,42	2,57
Cheney	47.44	1.90	0.0267	10%	306,51	2,55
Collan	48.15	1.88	0.0267	10%	304,65	2,54

Dannemoine	47.44	1.89	0.0267	10%	305,19	2,54
Épineuil	48.04	1.87	0.0267	10%	303,21	2,53
Fleys	48.10	1.87	0.0267	10%	303,27	2,53
Jully	49.85	1.58	0.0267	10%	266,92	2,22
Junay	47.44	1.89	0.0267	10%	305,19	2,54
Molosmes	47.44	1.88	0.0267	10%	303,87	2,53
Nuits	52.58	1.86	0.0267	10%	306,88	2,56
Pacy-sur-Armançon	52.78	1.84	0.0267	10%	304,46	2,54
Roffey	48.22	1.88	0.0267	10%	304,73	2,54
Saint-Martin-sur-Armançon	47.93	1.86	0.0267	10%	301,77	2,51
Sennevoy-le-Bas	50.08	1.52	0.0267	10%	259,25	2,16
Sennevoy-le-Haut	48.88	1.56	0.0267	10%	263,21	2,19
Tonnerre	48.04	1.87	0.0267	10%	303,21	2,53
Tronchoy	47.44	1.90	0.0267	10%	306,51	2,55
Vézannes	47.44	1.89	0.0267	10%	305,19	2,54

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ Lassujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 01/12/2022 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 01/12/2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.1. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées (hors Tonnerre)	349 053.51	342 406.84	
<i>dont abonnements</i>	99 097.28	102 363.01	
Redevance eaux usées Tonnerre	472 492.16	522 130.75	
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Par des tiers		2400	
Total recettes de facturation	821 545.67	866 937.59	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	17 352		
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	1 500	3500	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)		5 077.60	
Total autres recettes	18 852		
Total des recettes	840 398		

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : € (____ au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,65% des 4 000 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		20%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2024 (15 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	8,32	—	100
Station d'épuration de Collan	4,22	100	100
Station d'épuration de Nuits	14,2	—	100
Station d'épuration de Fleys	3,81	—	100
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	6,13	—	100
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	223,19	100	100
Station d'épuration de Pacy/Armançon	7,3	—	100
STEU Sennevoy/Haut	—	—	100
STEU Sennevoy/bas	—	—	100
STEP ROFFEY	6,62	100	100
lagune de St Martin/Armançon	—	—	100
Jully la Maine			100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (___ en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	8,32	—	100
Station d'épuration de Collan	4,22	100	100
Station d'épuration de Nuits	14,2	—	0
Station d'épuration de Fleys	3,81	—	100
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	6,13	—	100
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	223,19	100	100
Station d'épuration de Pacy/Armançon	7,3	—	100
STEU Sennevoy/Haut	—	—	100
STEU Sennevoy/bas	—	—	100
STEP ROFFEY	6,62	100	100
lagune de St Martin/Armançon	—	—	100
Jully la Maine			0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (— en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Nouvelle station d'épuration de Molosmes	8,32	—	100
Station d'épuration de Collan	4,22	100	100
Station d'épuration de Nuits	14,2	—	0
Station d'épuration de Fleys	3,81	—	100
Station d'épuration d'Aisy/Armançon	6,13	—	100
Station d'épuration (2012) de Tonnerre	223,19	100	100
Station d'épuration de Pacy/Armançon	7,3	—	0
STEU Sennevoy/Haut	—	—	0
STEU Sennevoy/bas	—	—	0
STEP ROFFEY	6,62	100	100
lagune de St Martin/Armançon	—	—	0
Jully la Maine			0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est (___ en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Nuits :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	13.346
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		13.346

Station d'épuration d'Aisy/Armançon :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	10.881
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10.881

Station d'épuration (2012) de Tonnerre :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	73
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		73

Station d'épuration de Pacy/Armançon :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	0.35
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.35

STEP ROFFEY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	11.3
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,3

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	185 253	18 731.63
Montants des subventions en €	73 565	
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 383 728.89 €	1 162 690 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	127 968.37 €	130 861.23 €
	en intérêts	28 500.06 €	32 811.01 €

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 289 408.94 € (_____ € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Date prévisionnelle
Audit système de télésurveillance	terminé
Diagnostic schéma directeur Tonnerre	en cours
Diagnostic schéma directeur Fleys	terminé
Diagnostic schéma directeur Nuits	en cours
Travaux réseau EU rue de l'hôtel de ville et du grenier à Sel à Tonnerre	2025
Travaux de modernisation des PR	En cours
Renouvellement des équipements STEP de Tonnerre + Roffey	En cours
Modernisation STEP + PR d'Aisy	En cours
Travaux réseau EU rue de Montabaur à Tonnerre	2026
Travaux SDAC Fleys	2026
Travaux modernisation des PR	2026

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2024 (0,0043 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 535	10 692
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	160,7	173,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,59	2,48
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,65%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	____%	____%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0043	0